



## DAOURS : Champion de France 2016 de ballon au poing deuxième catégorie



Les vainqueurs (de gauche à droite): **GODEBERT Olivier, LECLERCQ Alexis, DEWITTE Sébastien (Président) GOURDEL Anthony, DEBROY Mickaël et LECLERCQ Romaric** posent avec le drapeau 2ème catégorie 2016.

Ils l'ont fait. Sébastien DEWITTE, Président du club était très ému à l'issue de la finale qui a opposé le 15 août 2016, à La Hotoie à Amiens, l'équipe de Daours à celle de Toutencourt. Sans jamais douter, Daours ayant toujours mené à la marque, c'est sur le score de 7 à 4 que nos joueurs l'ont emporté. Ils ont reçu le maillot de champion de France ainsi que le « drapeau » qui est le trophée très convoité des équipes de ballon au poing.

En demi-finale, le matin même, Daours avait disposé plus difficilement de l'équipe de Beauquesne après une rencontre très disputée sur le score de 7 à 6. Toutes les photos sont visibles sur notre site internet : [www.commune-daours.fr](http://www.commune-daours.fr)

Notre club, recréé grâce à la volonté de quelques passionnés il y a deux ans, compte aujourd'hui deux équipes de seniors et une équipe de jeunes.

Pour l'histoire, la dernière victoire d'une équipe de Daours remontait à 1982, l'équipe ayant été, cette année là, championne de France de première catégorie.

BRAVO à toute l'équipe, cette victoire devrait permettre d'amener des jeunes à ce sport qui mérite toute notre attention.

Cette victoire prestigieuse clôturera un été festif marqué par de nombreuses activités et manifestations.

Avec notamment le barbecue de La cerisaie le 25 juin, la fête des écoles le 2 juillet, le repas et le feu d'artifice du 13 juillet, des concours de pétanque les 14 et 30 juillet, la fête du village les 30, 31 juillet et 1er août, un concours de pêche le 6 août.

Ces festivités, qui permettent de se retrouver, ne peuvent malheureusement pas faire oublier les tragédies de cet été (Nice, Saint Etienne du Rouvray). Des innocents ont subi les foudres du terrorisme. De nombreuses familles ont été endeuillées et nombre de victimes souffrent et continueront de souffrir dans leur chair et dans leur tête. Aujourd'hui c'est toute notre société et notre République qui sont visées. Les manifestations rassemblant du public sont très encadrées et la Préfecture oblige les organisateurs à prendre des mesures de sécurité très contraignantes.

Notre traditionnelle foire de Saint Adhélard est bien évidemment concernée par ces mesures.

Une rencontre sur le terrain avec la gendarmerie de Corbie mi-août a permis de voir les mesures à prendre. Nous avons relevé le défi sécuritaire pour que notre traditionnelle foire de la Saint Adhélard se tienne en cette année 2016. Nous remercions tous les bénévoles qui ont accepté de nous aider dans l'organisation de cette 36ème foire de Saint Adhélard. Sans eux, nous n'aurions pu la maintenir. Encore MERCI !



Les décisions locales accessibles sur notre site

[www.commune-daours.fr](http://www.commune-daours.fr)

Désormais, et depuis mai 2016, les comptes rendus de conseil municipal sont mis en ligne dans le mois qui suit la réunion. Nous réfléchissons également à mettre en ligne d'autres actes. Allez sur le site en tapant [www.commune-daours.fr](http://www.commune-daours.fr) puis dans l'onglet "Mairie" et enfin dans la rubrique "Comptes rendus de conseils".

Cela permettra à chacun de se tenir correctement informé des décisions prises par l'équipe municipale.



La collection de photos anciennes du village s'étendit au fil des années.

Une commémoration de Daours, village - diverses activités du village: la soirée

*Courrier Picard du 5 août 2016*

## Fête du village : du 30 juillet au 1er août 2016

Cette année encore, en plus des traditionnelles attractions foraines (manège pour petits, stand de tir, jeux picards...), Madame Danièle Rémy proposait une exposition de photos et de cartes postales anciennes. Monsieur Michel Charlier, qui exposait ses œuvres réalisées à partir de vrilles de vignes, proposait un concours de légende sur l'une de ses œuvres. Enfin, l'association TROUBADAOURS donnait le classement des 14 photos sur le thème « Le Daours que vous aimez » et qui seront reprises sur le calendrier 2017.

Les jeunes enfants ont bénéficié de tours de manège offerts par la municipalité, le Maire, Philippe DINE, offrant quant à lui à tous les promeneurs du dimanche après midi, un morceau de tarte et une boisson rafraichissante.

## Du côté du CCAS

Deux réunions du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se sont tenues depuis le début de l'année.

La première a eu lieu le lundi 4 avril 2016. A l'ordre du jour le budget 2016, l'étude de demandes personnelles d'aide d'urgence ainsi qu'une réflexion sur les manifestations à organiser pour cette année.

D'ores et déjà le CCAS a décidé l'organisation d'une **soirée festive « Beaujolais » à la salle des fêtes le samedi 19 novembre 2016**. Ce sera l'occasion de déguster, avec modération, le millésime 2016 accompagné de quelques amuse-bouches et cochonnailles. A noter sur vos agendas.

Les modalités d'attribution du **colis de Noël** ont été reconduites cette année aux mêmes conditions qu'en 2015.

La deuxième réunion qui s'est tenue le 11 juillet 2016 a permis d'affiner la préparation de la soirée du 19 novembre. Des demandes d'aide exceptionnelle ont également été étudiées.

A ce propos, et pour une bonne administration de ces demandes d'aide, il est nécessaire que le CCAS dispose de tous les éléments permettant une juste appréciation des faits. Aussi il faut fournir à l'appui de la demande l'ensemble des charges et revenus du foyer ou justifier d'une dépense exceptionnelle qui entre dans la compétence du CCAS.

## Les activités de La Cerisaie ont repris...

Le livret distribué dans toutes les boîtes aux lettres recense toutes les activités proposées.

Il ne reste plus qu'à vous inscrire.

Peut-être certains d'entre vous ont-ils des propositions sur des activités nouvelles (Jeux divers tels que tarot ou échecs, danse de salon...). Alors, n'hésitez plus, faites vous connaître auprès de l'association « Troubadaours » et de son Président Guy LADENT (06 47 87 88 48)

# Coupure de l'éclairage public entre 23h00 et 5h00

La question de l'éclairage public est un des nombreux dossiers pris à bras le corps par la municipalité.

## Un contexte particulier

Il convient tout d'abord de situer cette décision dans son contexte réglementaire. La commune n'a aucune obligation légale de mettre en place un dispositif d'éclairage public, mais pour autant, c'est elle qui détient normalement cette compétence. La commune paie l'électricité consommée par l'éclairage public soit environ 10 000 euros par an.

Il convient également de situer cette décision dans un contexte de réduction du gaspillage de l'énergie.

Rappelons que la première énergie renouvelable est celle qui n'est pas utilisée ! En termes d'éclairage public, la consommation électrique a augmenté dans notre pays de 30% en dix ans, et elle s'y élève à 92 kWh/habitant/an contre 43 en Allemagne : une tendance qu'il faut inverser, et un retard par rapport à nos voisins qui montre que les marges de progrès sont considérables. On peut à juste titre dénoncer les gaspillages les plus criants, notamment dans les grandes zones d'activités économiques éclairées comme en plein jour, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir, chacun à son niveau, y compris communal. C'est dans cet esprit que de nombreuses communes de France ont mis en œuvre le principe de la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit.

## Un gain écologique mais aussi financier

Dans notre commune, et en extrapolant sur une année les résultats observés ailleurs, on peut estimer l'économie énergétique réalisée par une coupure de l'éclairage public à environ 3000€ par an. Ainsi, préservation de la planète et économies financières vont de pair ! Par ailleurs, au retour d'expérience, la coupure de l'éclairage au cœur de la nuit entraîne la réduction de la pollution. Les scientifiques nous rappellent aussi que cette coupure réduit l'impact négatif sur les écosystèmes.

## Des habitudes et perceptions qui peuvent évoluer

La coupure du courant peut légitimement susciter des craintes. La « peur du noir » est parfaitement compréhensible, même lorsque l'on ne sort pas de chez soi ou que l'on circule en voiture : le milieu est profondément modifié, l'ambiance change, les repères habituels disparaissent. Pour autant, à l'expérience des communes engagées dans cette démarche, ces inquiétudes et perceptions s'estompent assez rapidement. Il en est de même pour ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes. Les retours de la gendarmerie sont formels : les cambriolages s'effectuent essentiellement le jour, lorsque les personnes ont quitté leur logement. En effet, après avoir soigneusement repéré les habitudes diurnes des occupants, les malfrats préfèrent opérer le jour en

toute sérénité, sans devoir gérer une présence humaine, ce qui n'est pas le cas la nuit.

La coupure du courant peut évidemment poser des problèmes de circulation pour les habitants. C'est la raison pour laquelle nous avons programmé l'extinction des lampadaires à partir de 23h00, la municipalité étant partie du constat qu'après cette heure peu de personne circule, sauf exception : il n'y ni cinéma ni

restaurant ni bar ouverts à cette heure dans le village. Les activités associatives sont en général terminées, et la quasi-totalité des habitants rentrés chez eux. Les personnes qui se déplacent occasionnellement tard dans la nuit à pied dans le village peuvent dans cette hypothèse prendre leurs précautions et celles qui rentrent tard après une sortie en ville utilisant leur voiture n'ont pas besoin de l'éclairage public pour circuler à vitesse raisonnable. Il en va de même pour le confort d'accès au logement : pour ouvrir la porte d'entrée, un éclairage ponctuel privé est une solution plus adaptée que l'illumination de tout le village. Au final, la limitation nécessaire du gaspillage énergétique à tous les niveaux nous invite à modifier nos anciennes habitudes et perceptions : l'expérience montre que c'est possible. Cela n'en vaut-il pas la peine ?



## Brèves ...



**Sébastien Carette**, 3ème adjoint, a dû, pour raisons professionnelles, déménager sur Strasbourg. Cette contrainte professionnelle l'oblige à abandonner son mandat d'adjoint. L'ensemble des membres du Conseil reconnaît à Sébastien, par ses compétences et connaissances dans le domaine des travaux publics, une vraie volonté d'œuvrer pour l'équipe dans l'intérêt des administrés. Tous nos vœux de réussite l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions et il restera le bienvenue lors de ses prochains passages dans notre commune.

### Le judo club de Daours a fusionné avec le club de Longueau

L'assemblée générale du judo club de Daours du 29 juillet 2016 a acté la fusion du club avec celui de Longueau. En effet, la baisse significative du nombre de licenciés à Daours sur ces 3 dernières années (58 cette année contre une centaine il y a trois ans) mettait en difficulté la pérennité du club. Cette fusion permettra de continuer d'offrir, sans supplément, les activités existantes et même, pour les plus motivés, de pouvoir aller s'entraîner à Longueau. Henriette BERTIAUX devient la responsable du site du dojo de Daours et intègre le bureau de l'Association du judo club Longueau - Daours.



### Agence postale communale

Les travaux de construction de cette APC vont pouvoir démarrer. Le conseil municipal du 28 juillet a eu à retenir les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. Ces travaux devraient être terminés pour cette fin d'année.

### Rentrée scolaire

Madame MORVAN, qui enseignait en CM1 et CM2, a quitté l'école de Daours pour Ribemont sur Ancre. Pour beaucoup de parents d'élèves elle laisse le souvenir d'une personne dont les compétences et le sens relationnel resteront présents. D'ailleurs nombre de remerciements lui ont été adressés lors de la fête des écoles du 2 juillet 2016.

Monsieur Aurélien FARLET lui succède, Madame Solène LOMBARD reste directrice de l'école et Monsieur Franck DARRAS conserve sa classe. Nous souhaitons une bonne année scolaire aux enseignants ainsi qu'à tous les élèves.

### Travaux de voirie à la Salle des fêtes

C'est fait ! Les travaux de retournement des bus sont terminés. Cette voirie, entièrement financée par la Communauté de Communes, permettra au bus de repartir en marche avant lors de la prise en charge des élèves de l'école.

De plus cet aménagement offre des possibilités supplémentaires de stationnement lors des manifestations du week-end.



### Un serpent rue de Picardie ???

Peut-être voulait-on nous laisser croire que le réchauffement climatique avait provoqué une modification de la population animale dans notre commune. Adieu veaux, vaches, cochons... Il n'en est rien ! Un petit malin, ne sachant que faire de son animal mort aurait-il trouvé judicieux de le jeter dans le caniveau ? Nous rappelons qu'il est formellement interdit de jeter dans la nature tout cadavre d'animal domestique et que seul ce qui doit serpenter dans le caniveau c'est... l'eau.

## Budget communal

Le budget nécessaire à la création du nouveau cimetière est beaucoup plus élevé que nous ne l'avions estimé lorsque nous avons envisagé, dans l'urgence, de remédier au manque de places dans l'ancien cimetière. Ainsi nous avons estimé à 70 000€ le budget nécessaire or, et après étude, le budget estimatif s'élève à plus de 110 000€. L'état d'endettement de notre commune ne nous permet pas dans un futur proche d'emprunter de nouveau. Aussi cette création de cimetière nous oblige à revoir nos projets d'investissements 2016.